

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE  
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Envoyé en préfecture le 06/03/2019  
Reçu en préfecture le 06/03/2019  
Affiché le   
ID : 033-253306310-20190218-2019\_01\_11-DE

Nbre de membres en exercice : 17  
Nbre de membres présents : 10  
Nbre de suffrages exprimés : 10

Votes : Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

**L'an deux mille dix neuf, le dix huit février**

**Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame De ROFFIGNAC, Vice Présidente en la salle du conseil de la Communauté des Communes de l'Estuaire à Braud et Saint Louis**

**Date de convocation : 4 février 2019**

**Étaient Présents : Mmes De ROFFIGNAC – DERVILLE – GUILLEN – HERAUD – MONSEIGNE - MM. BITEAU - DELAUNAY – GIRARD - PLISSON - RENARD**

**Délibération N°2019-01-011: Cotisation 2019 à l'association française des EPTB**


*Vu le règlement intérieur de l'AFEPTB et la décision du dernier conseil d'administration;*

Il est décidé, à l'unanimité :

Article 1. d'autoriser Madame la Présidente à verser l'adhésion 2019 du SMIDDEST à l'AFEPTB d'un montant de 4 000 € inscrit à l'article 6281 du budget annexe Eau 2019 ;

Article 2. d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 18 février 2019

**La Présidente**  
  
**Pascale GOTT**  
Syndicat Mixte pour le Développement  
Durable de l'Estuaire de la Gironde